

✓ Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust agit depuis plus de 20 ans sur votre territoire. Avec l'appui de partenaires techniques et financiers, les compétences qui y sont développées sont diverses mais complémentaires pour atteindre les objectifs fixés : reconquête de la qualité de l'eau, du bon état écologique des rivières et des milieux aquatiques.

Le territoire du SMGBO, c'est :

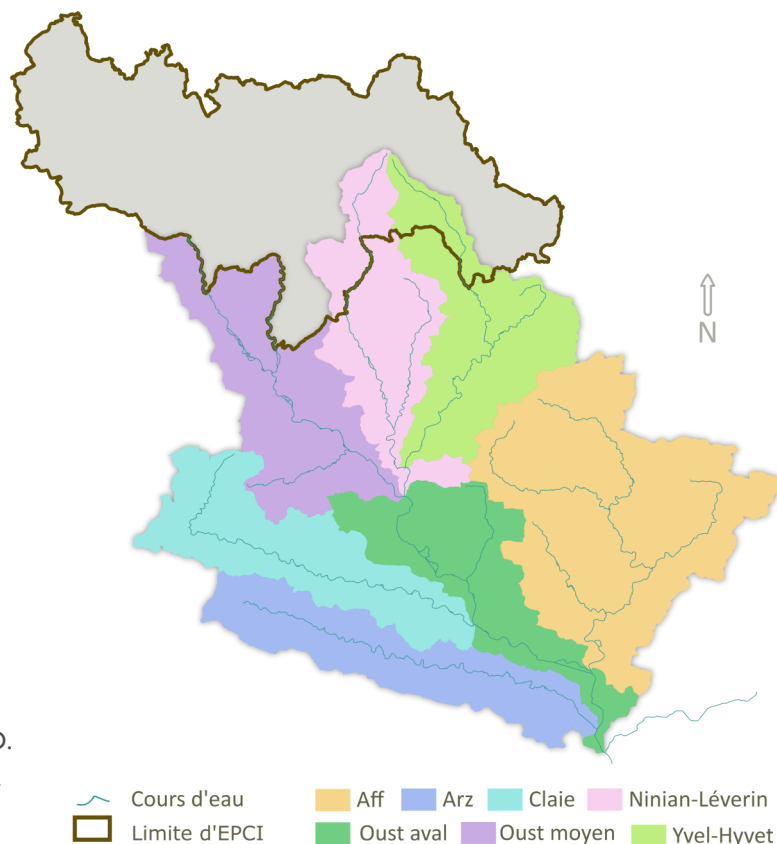
- 128 communes et 11 EPCI
- 285 000 Ha
- 165 000 Habitants
- 3 300 exploitations agricoles
- 7 Bassins versants aux enjeux différents
- 4 650 km de cours d'eau

13% du territoire de votre EPCI se situe sur le territoire du SMGBO.

Les bassins versants concernés sont le Ninian Léverin et l'Yvel Hyvet.

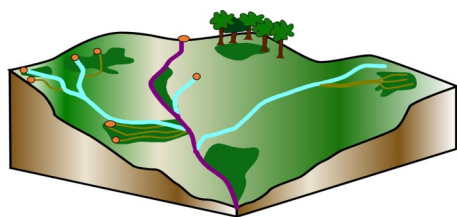
Le SMGBO articule son programme autour de 4 volets d'action:

- Accompagner les collectivités
- Travailler avec les agriculteurs
- Communiquer et sensibiliser
- Préserver, gérer et aménager les milieux



Cours d'eau
Limite d'EPCI
Aff Arz Claie Ninian-Léverin
Oust aval Oust moyen Yvel-Hyvet

✓ Un bassin versant, c'est quoi ?



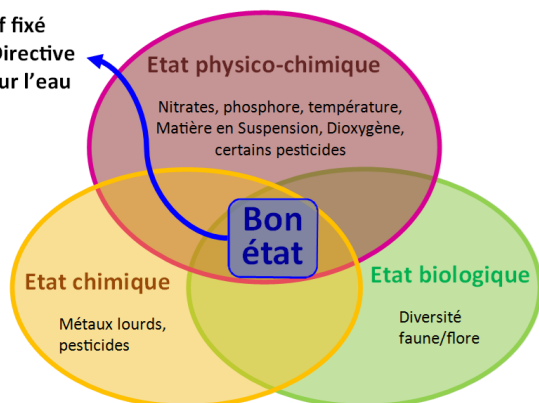
C'est l'ensemble d'un territoire qui recueille les précipitations, les collecte et les concentre par le biais d'une rivière et de ses affluents pour finalement les évacuer par l'exutoire du bassin versant

Sommaire

- Le Syndicat Mixte du GBO
- Un bassin versant, c'est quoi ?
- Qu'est ce que le bon état écologique des cours d'eau ?
- Les actions agricoles
- Les actions collectivités
- Les actions d'éducation à l'environnement

✓ Qu'est ce que le bon état écologique des cours d'eau ?

Objectif fixé
par la Directive
cadre sur l'eau



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Mauvais
- Très mauvais

La **directive cadre sur l'eau** (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.



Les actions agricoles

✓ Animation générale agricole

Sensibiliser sur les enjeux du bassin, présenter les outils disponibles (type Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), investissements matériels...) et avoir un message cohérent auprès de l'ensemble des agriculteurs mais aussi auprès des différents organismes para-agricoles tels que les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), les prescripteurs...

En 2018 élaboration de :

- 3 flashs techniques (Résultats Reliquat Sortie Hiver (RSH), les MAEC, les résultats qualité eau...)
- Relais d'information (Envoi de mail) concernant des réunions/formations internes ou par nos partenaires.
- Contact régulier avec les organismes para-agricoles

✓ Actions collectives agricoles (certaines actions sont proposées uniquement aux exploitants en zones identifiées comme prioritaires lors de l'élaboration du contrat territorial 2014-2018)

Sensibiliser les exploitants par différents moyens, réunions, plateformes, démonstrations, groupe de travail, portes ouvertes, etc., afin de permettre à chacun d'améliorer, voire de corriger, son système et de favoriser le transfert des connaissances entre agriculteurs.

En 2018:

- Les exploitants de votre territoire ont été conviés à de nombreuses manifestations (à l'échelle du SMGBO) sur des thématiques variées ; information sur le miscanthus, la betterave fourragère, le désherbage mécanique du maïs, l'épandage de précision...
- **MAEC** (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2015-2020) étude de faisabilité et accompagnement des exploitants déjà signataires. A l'échelle de votre communauté de communes, on dénombre **19 exploitants engagés** dans au moins une mesure (cumul 2015-2018) (siège d'exploitation sur votre communauté de communes et dans les limite du SMGBO) (358 structures agricoles engagées sur l'ensemble du territoire SMGBO).
- Financement de **34 analyses** toutes confondues (Reliquat Sortie Hiver (RSH), Azote Potentiellement Lessivable (APL), effluents, sol...) permettant d'ajuster la fertilisation des cultures (324 analyses sur l'ensemble des zones prioritaires du SMGBO)

✓ Actions Individuelles (Actions principalement proposées aux exploitants en zones identifiées comme prioritaires lors de l'élaboration du contrat territorial 2014-2018)

Suivre et accompagner l'agriculteur dans ses changements de pratiques ou actions choisies suite au diagnostic afin d'avoir une répercussion positive sur la qualité de l'eau sans préjudice économique.

- **36 exploitants** (siège d'exploitation sur votre communauté de communes et dans les limite du SMGBO) possèdent un diagnostic d'exploitation en lien avec l'enjeux du territoire. La réalisation des diagnostics s'est étalée sur la période 2014-2017. Les diagnostics sont réalisés soit en interne par le SMGBO ou par l'une de nos maîtrises d'ouvrages associées (Chambre d'agriculture, GAB, CIVAM, ADAGE, CEDAPA, Agrobio) dans le cadre du contrat territorial. En lien avec les conclusions (leviers d'amélioration) du diagnostic un accompagnement spécifique a pu être mis en place avec les exploitants volontaires pour une durée maximale de 3 ans.



Les actions collectives

✓ Bilan sur les pratiques d'entretien 2017 : 4 communes suivies sur le territoire de votre communauté de communes

Les bilans 2018 sont en cours de réalisation.

- 1 communes situées sur ce territoire est engagée au **niveau 5** de la charte et n'utilise donc plus aucun pesticide pour l'entretien de ces espaces communaux.
- 2 commune, par un usage annuel de produits phytosanitaires localisés sur le cimetière sont fixées au **niveau 3** de la charte.
- 1 commune a traité son terrain de football. La mise en application de la loi Labbé depuis janvier 2017, interdit désormais l'utilisation de produits phytosanitaires sur ces espaces lorsqu'ils sont en libre accès pour tous les citoyens et toute l'année.

Concernée par cette configuration, cette commune a été déclassée de la charte (Niveau 0) en 2017.

✓ Plan de gestion différenciée des espaces verts

Le SMGBO met en place des plans de gestion différenciée pour permettre une gestion optimisée et écologique des espaces verts. Aucune commune de ce territoire n'est concernée par ce dispositif en 2018.

✓ Réunions d'échanges techniques et démonstrations à destination des agents techniques et des élus

Les Rendez-vous Commun'eaux 2018

- 7 journées d'information et de démonstration ont été proposées aux agents et aux élus sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. Thématiques abordées : entretien des terrains de football pour tendre vers les 0-phyto ; fleurissement durable : concilier qualité esthétique et environnement ; la végétalisation des cimetières vers une évolution des pratiques d'entretien.

✓ Diagnostics des pulvérisateurs communaux

- 1 journée de contrôle des pulvérisateurs à dos : recensement des besoins et organisation d'une session de contrôle par une entreprise agréée.

✓ Formations

Fleurissement et Embellissement durable (2 sessions)

- Agents des services techniques et élus présents : 25. Aucune commune du territoire n'y a participé.

Gestion Différenciée des espaces verts: vers une gestion durable de l'espace

- Agents des services techniques et élus présents : 22. Aucune commune du territoire n'y a participé.

Gestion des pelouses sportives pour tendre vers le zéro-phyto

- Agents des services techniques et élus présents: 18. Sur le territoire de la communauté de communes : 1 (Merdrignac)



Les actions d'éducation à l'environnement

✓ Animations scolaires

Le programme d'éducation à l'environnement adapté au territoire de l'Oust est proposé aux écoles afin de permettre aux élèves de CE2, CM1 et CM2 de prendre conscience des risques pesant sur l'eau et les milieux aquatiques.

Cette animation ludique incite les enfants à découvrir le milieu dans lequel ils vivent, souligne les problèmes rencontrés (pollution, gaspillage) et expose les moyens pour préserver et/ou améliorer la qualité de l'eau.

L'animation pédagogique s'articule autour d'ateliers : une enquête est réalisée par les élèves en amont de l'intervention, un diaporama synthétise les réponses de l'enquête, une maquette de bassin versant met en évidence les interactions dans le paysage proche ou lointain et des jeux de construction permettent d'observer des fermes et des familles afin de comprendre les attitudes à adopter pour protéger l'eau de la pollution et du gaspillage.

Sur votre territoire, aucune école n'a sollicité le SMGBO.

✓ Stratégie « Jardinages au Naturel »

Mettre en place une stratégie « jardinage au naturel » à l'échelle du territoire de l'Oust est devenue une action majeure de 2018. Il ne s'agit plus seulement de travailler avec les jardinerie mais d'accentuer la communication en direction des particuliers avec d'autres actions et d'autres partenaires.

De plus, la réglementation concernant la vente et l'utilisation des produits phytosanitaires a évolué. Ce fut l'occasion d'accompagner les particuliers et les communes en « zéro phyto » dans le but d'être exemplaire vis-à-vis de leurs concitoyens.

Nous avons donc axé notre travail sur la rencontre d'acteurs du territoire concernés par le jardinage au naturel et mis en place des actions permettant d'établir le début d'un partenariat et d'une stratégie « jardinage au naturel » :

Conférences à Guillac et Glénac, organisation de journées éco-citoyennes dans 23 communes, articles dans les bulletins communaux, rencontres-entretiens avec certaines Communautés de Communes et des associations comme Polen de Ploërmel, Fleurir La Gacilly, La Pérusienne de St-Perreux, stands lors d'événements, participation à « Bienvenue dans mon jardin », articles de presse, participation au jury de Villes et Villages fleuris 56, organisation d'une formation « reconnaissance des vers de terre » pour des jardiniers amateurs, interventions dans les écoles.

Nous contacter :

N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir des informations supplémentaires.

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

10 Boulevard des Carmes
56800 PLOERMEL

02 97 73 36 49

Visitez notre site web :
www.grandbassindeloust.fr

Financé par :

